

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 22 septembre 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Date de convocation : 15/09/2026

Date d'affichage : 15/09/2026

DELIBERATION N° 2026/51

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - Noël TREVISIOL - Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON - Christine DE RESENDE - M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE - M. Adrien LEGRIS et Mme Clémence LE QUÉRÉ

Absent excusé : Delphine LAGOUTTE

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : GRVC 2027 – demande de subvention

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ATEC 87 a transmis une estimation financière des travaux de voirie communale pour l'année 2027 :

- Voie communale n° 1 « Village de Charbonnières » : 4 000.00 € HT
- Voie communale n° 10 « village du Liboureux » : 18 000 € HT
- Voie communale n° 14 « la Sentinelle » : 5 500 € HT
- Voie communale n° 19 « Villeneuve » : 19 500 € HT

soit un montant total de 47 000 euros hors taxe.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la part du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce programme et autorise le Maire à le présenter afin d'obtenir la participation financière du Conseil Départemental.

Fait à Blanzac, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le

- 2 OCT. 2026



Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Publié le